#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022- 0601 /PRES-TRANS/ PM/MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Visa cf nº 00553 17-108/2022

Vu la Constitution;

Gouvernement:

Vu la Charte de la Transition du 1<sup>er</sup> mars 2022;

Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier

Ministre: Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du

Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création d'établissements publics:

Vu le décret n°2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique en Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique;

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

Vu les quatre-vingt-seize (96) copies d'attestations d'inscription des chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique à la 43ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 08 juillet au 03 août 2021;

Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels;

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2022 ;

# **DÉCRÈTE**

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2021, quatre-vingt-seize (96) emplois de chercheurs au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) repartis ainsi qu'il suit :
  - I. Treize (13) emplois de Directeur de recherche répartis comme suit :
    - 1) Quatre (04) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) dont :
      - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales ;
      - un (01) emploi en Génétique et amélioration des plantes ;
      - un (01) emploi en Agro-Pédologie;
      - un (01) emploi en Zootechnie/Nutrition et Alimentation Animales.
    - 2) Quatre (04) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) dont :
      - un (01) emploi en Chimie : Chimie organique : Chimie des substances naturelles ;
      - un (01) emploi en Pharmacologie;
      - un (01) emploi en Pharmacologie-Biochimie;
      - un (01) emploi en Biochimie (substances naturelles).
    - 3) Trois (03) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) dont :
      - un (01) emploi en Physique (Physique des matériaux et Energétique) ;
      - un (01) emploi en Physique : Géophysique externe ;
      - un (01) emploi en biochimie et sciences des aliments.
    - 4) Deux (02) emplois à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) dont :
      - un (01) emploi en Sociologie;
      - un (01) emploi en Sociologie urbaine.
  - II. Trente-huit (38) emplois de Maître de recherche répartis comme suit :

- 1) Vingt-cinq (25) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) dont :
  - deux (02) emplois en Géographie rurale ;
  - un (01) emploi en Chimie : Chimie physique (Electrochimie) ;
  - un (01) emploi en Agro-Pédologie;
  - trois (03) emplois en Biologie et Ecologie Végétales ;
  - un (01) emploi en Agro-pédologie et gestion des ressources naturelles ;
  - quatre (04) emplois en Génétique et amélioration des plantes ;
  - un (01) emploi en Ecologie et Aménagement ;
  - un (01) emploi en Agroforesterie;
  - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Animales ;
  - deux (02) emplois en Biochimie-Microbiologie;
  - un (01) emploi en Ecologie et conservation des ressources naturelles ;
  - deux (02) emplois en Zootechnie/Nutrition et Alimentation Animales ;
  - un (01) emploi en Hydraulique agricole;
  - un (01) emploi en Physiologie végétale ;
  - un (01) emploi en Virologie/Biotechnologie;
  - un (01) emploi en Entomologie;
  - un (01) emploi en Systèmes de Production Animale et Agrostologie.
- 2) Dix (10) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) dont :
  - deux (02) emplois en Chimie : Chimie organique ; Chimie des substances naturelles ;
  - un (01) emploi en Santé Publique;
  - deux (02) emplois en Parasitologie;
  - un (01) emploi en Biologie;
  - un (01) emploi en Biologie animale-Parasitologie;
  - un (01) emploi en Biochimie-Toxicologie;
  - un (01) emploi en Biologie moléculaire ;
  - un (01) emploi en Biochimie (substances naturelles).
- 3) Deux (02) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) dont :
  - un (01) emploi en Physique Appliquée;
  - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie.

4) Un (01) emploi en Anthropologie à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS).

# III. Quarante-cinq (45) emplois de Chargé de recherche répartis comme suit :

- 1) Huit (08) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) dont :
  - un (01) emploi en Phytopathologie;
  - un (01) emploi en Agro-Pédologie;
  - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales ;
  - un (01) emploi en Agro-économie;
  - deux (02) emplois en Génétique et amélioration des plantes ;
  - un (01) emploi en Foresterie et Science et Gestion de l'Environnement ;
  - un (01) emploi en Entomologie.
- 2) Seize (16) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) dont :
  - trois (03) emplois en Santé Publique ;
  - sept (07) emplois en Santé Publique option Epidémiologie;
  - un (01) emploi en Biochimie/Biologie Moléculaire/Microbiologie;
  - un (01) emploi en Entomologie médicale;
  - un (01) emploi en Nutrition;
  - un (01) emploi en Entomologie médicale-Ecologie-Parasitologie-Microbiologie;
  - un (01) emploi en Biochimie-pharmacologie;
  - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie.
- 3) Dix (10) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) dont :
  - un (01) emploi en Chimie Organique/Chimie des Substances Naturelles ;
  - un (01) emploi en Physique;
  - un (01) emploi en Biochimie/Biologie Moléculaire/Microbiologie;
  - un (01) emploi en Microbiologie et Sécurité Alimentaire ;
  - un (01) emploi en Biochimie/Technologie Alimentaire ;
  - un (01) emploi en Agro-Pédologie;
  - deux (02) emplois en Biochimie-Microbiologie;
  - un (01) emploi en biochimie et sciences des aliments ;
  - un (01) emploi en Biochimie, Biologie Moléculaire.

### 4) Onze (11) emplois à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) dont :

- un (01) emploi en Sociologie-Anthropologie;
- un (01) emploi en Sciences du langage;
- un (01) emploi en Sociologie Politique ;
- un (01) emploi en Géographie physique : climat et environnement ;
- un (01) emploi en Sociologie de la santé;
- un (01) emploi en Sociolinguistique et ethnolinguistique ;
- un (01) emploi en Géographie humaine (Population/Environnement);
- un (01) emploi en Sciences Economiques ;
- un (01) emploi en Economie du développement;
- un (01) emploi en Droit public;
- un (01) emploi en Sciences politiques.

Article 2 : Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



### Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

**Albert OUEDRAOGO** 

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Seglaro Abel SOME

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE